



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 31 octobre 2018

Préavis municipal n° 11/2018
RÉPONSE AUX MOTIONS PIERRE GOLAY ET MICHEL JOSSEVEL
« PLACES DE STATIONNEMENT »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

RAPPEL DU TEXTE DES MOTIONS

Motion Pierre Golay, du 31 mars 2008

Cette motion demandait à la municipalité :

1. D'étudier la possibilité de financer ces infrastructures par le biais de taxes de parcages en tenant compte que les contribuables ont déjà participés à ceux-ci

Motion Michel Jossevel, du 10 décembre 2013

Cette motion demandait à la municipalité :

1. De faire respecter les places de stationnement existantes.
2. D'étudier un concept de stationnement (en collaboration avec des gens concernés : administration du village, riverains, commerçants, etc.)
3. De présenter au conseil communal, un préavis concernant le stationnement au Pont.

BREF HISTORIQUE

Des réponses orales ont été apportées à ces deux motions dont les conclusions ont été les suivantes :

Réponse du 23 juin 2008 à la motion « Parking »' de Pierre Golay du 31 mars 2008 :

...la Municipalité décide de ne pas introduire de taxe horaire de parcage sur le territoire communal tant que la masse critique des utilisateurs n'est pas atteinte. Par contre, elle s'engage à créer des zones bleues et jaunes pour favoriser une rotation à l'interne de l'arc de la rade du Pont. Ainsi, les buts de la Municipalité qui sont entre autres d'augmenter le nombre de visiteurs et de favoriser les commerces de la place seront atteints et la ligne directrice de l'Autorité respectée.

Réponse du 08 avril 2014 à la motion « Places de stationnement Village du Pont » de Pierre Golay du 31 mars 2008 :

Conserver la situation actuelle en faisant respecter l'interdiction de parquer hors des cases balisées tout en avançant le projet de placer des horodateurs nous paraît, à moyen terme, la meilleure solution, en sachant que le respect des interdictions de stationner hors des cases sera assuré, dans un premier temps, par la police administrative de la Commune de Vallorbe avec laquelle nous avons signé une convention qui entrera en vigueur le 03.04.2014.

A ce jour, après quelques avertissements, discussions et amendes, la situation s'est améliorée. La motion Jossevel, a été déposée avant l'entrée en vigueur de ces mesures et nous sommes persuadés que la situation va se régulariser. Malheureusement, après quelques amendes d'ordres.

SITUATION À CE JOUR

Ces motions n'ayant pas, à l'époque, fait l'objet d'un préavis, elles n'ont pas été traitées par une commission ad hoc. Dès lors, la Municipalité a donc pris la décision de présenter un préavis comme il se doit, de manière à engager la décision du Conseil Communal sur les futurs travaux à entreprendre. En effet, des travaux d'aménagement du futur parking des Glacières du Pont figurent au tableau d'investissement. Il est donc temps de reconsidérer la situation du stationnement sur la commune de l'Abbaye et plus particulièrement au Pont. Néanmoins, la municipalité ne va pas consacrer du temps en envisageant des solutions peut-être payantes, si le Conseil Communal n'en veut pas !

La dernière séance sur les problèmes de parcage s'était tenue le mardi 24 novembre 2015 avec des représentants des commerçants, des habitants et des autorités du Pont et avait traité de l'ordre du jour suivant :

1. Etat des lieux (évocation des parkings périphériques, etc)
2. Concept global de stationnement (intensification ou non du parcage le long de la rade ? Maintien du trottoir amont ? Etc)
3. Stationnements liés aux visiteurs, aux clients des commerces et commerçants.
4. Stationnements liés aux habitations (alternatives pour les nouveaux logements sans place de parc).

Les réponses à ces points seront englobées dans le concept de parcage pour autant que le Conseil Communal accepte ce préavis.

Ces dernières années, le village du Pont est littéralement pris d'assaut chaque weekend. Souvent les touristes sont surpris de ne pas avoir à payer pour se parquer. De plus, l'offre en place de parcs et largement insuffisante, ce qui incite un bon nombre de touristes à faire des aller et retour en voiture le long de la rade à l'affût d'une éventuelle place, générant de ce fait un accroissement de la circulation déjà fort dense. A ceci s'ajoute la problématique des motards faisant fi des lois et parquant leurs véhicules sur les trottoirs et parvis après avoir donné quelques coups de gaz intempestifs pour attirer l'attention sur leur rutilante machine. Tous ces inconvénients mis bout à bout commencent à créer un certain agacement des riverains.

Si cette situation concerne les weekends et les vacances, la situation n'est pas bien meilleure en semaine. Le parc de la gare sert de parc de transition pour un bon nombre de véhicules du CMS. Nous avons également repéré des véhicules ventouses, dont les propriétaires ont préféré le parc du Pont à celui de Vallorbe (payant) avant de prendre le train pour Vallorbe, puis le TGV. Certaines entreprises horlogères réservent leurs parkings aux covoitureurs qui se retrouvent donc au Pont afin de se regrouper pour les derniers kilomètres avant leur lieu de travail.



Images du parking des Glacières le dimanche 9 septembre 2018 à 11h00.

Faute de surveillance, nous nous sommes également retrouvés avec un véhicule abandonné, que nous avons dû faire enlever, mettre en fourrière, puis éliminer aux frais de la collectivité. Deux autres véhicules étaient dans le même cas sur le territoire de la commune l'année dernière.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a lieu de constater que ces états de fait ne concernent que le village du Pont, alors que les villages de l'Abbaye et des Charbonnières offrent de belles plages, des places de parcs, des restaurants et des terrains de jeux, eux aussi. Il y a lieu de trouver une solution pour inciter le surplus de touristes à faire un ou deux kilomètres supplémentaires pour le confort de tout le monde. De plus, l'aménagement des parkings et tout ce que cela engendre, sont onéreux. L'aménagement du futur parc des Glacières sera relativement plus élevé, car il se trouve en zone S2 de protection des eaux.

A l'heure où les entrées fiscales communales se réduisent comme peau de chagrin et conscient que nos infrastructures doivent être améliorées et entretenues, il est temps que nous aussi, nous fassions participer financièrement les bénéficiaires.

Nous n'avons à ce stade aucune réponse à apporter, mais nous sollicitons votre autorisation pour apporter des réponses concrètes aux demandes de ces deux motions.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 11/2018 du 31 octobre 2018 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission d'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

demande

à la Municipalité **de présenter** un préavis sur un concept global régissant les places de stationnement sur la Commune de l'Abbaye.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

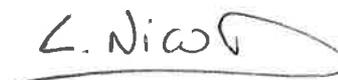
Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier, Patrick Berkold

Municipal responsable : Christophe Bifrare

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 11/2018 :

Rapporteur : Jâmes Favre
Membres : Jean-Victor Bonny
Pierre Golay
Jean-Paul Poget
Hugues Vuilleumier
Suppléants : Isabelle Rieben
Steven Rochat